

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 5 août 2024, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Marc-Pascal Harvey, 241 rang Saint-François (DM-24-164) demande une dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire à 1.8 mètre d'une remise existante au lieu de 3 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 2015-03 à l'article 12.5.7 concernant les normes d'implantation. La demande porte sur l'emplacement portant le numéro 241 rang Saint-François.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 22^{ième} jour du mois de juillet 2024

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier